

**Acte Final**  
**de la Réunion de Négociation**  
**pour l'adoption de**  
**l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée**  
**et de la zone Atlantique adjacente**

Une réunion intergouvernementale s'est tenue à Monaco du 19 au 24 novembre 1996, en vue de négocier et d'adopter un Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente, conformément au paragraphe 4 de l'Article IV de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

La Réunion a été convoquée par le Secrétariat PNUE/CMS en sa qualité de Secrétariat de la Convention, en coopération avec le Gouvernement de la Principauté de Monaco et le Gouvernement de la France. Etaient représentés les 17 Etats de l'aire de répartition suivants ainsi qu'une organisation d'intégration économique régionale:

Albanie, Chypre, Croatie, Communauté européenne, Espagne, France, Géorgie, Grèce, Israël, Italie, Maroc, Monaco, Portugal, République arabe syrienne, Roumanie, Tunisie, Turquie, et Ukraine.

Les représentants des Etats de l'aire de répartition suivants ont assisté à la Réunion en tant qu'observateurs:

Bulgarie, Egypte, Jamahiriya arabe lybienne, et Malte.

Les représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes ont également assisté à la Réunion en tant qu'observateurs:

Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM), Convention internationale sur la réglementation de la chasse à la baleine (Commission baleinière internationale), Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), Programme pour l'Environnement de la mer Noire;

*Acquario de Genova*, Euronatur, Europe Conservation France, Europe Conservation Italie, Fonds mondial pour la nature (WWF), *Gesellschaft zur Rettung der Delphine*, MEDMARAVIS, Réserve Internationale Maritime en Méditerranée Occidentale (RIMMO), *Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals* (RSPCA), S.O.S. Grand Bleu, *Tethys Research Institute*, *Whale and Dolphin Conservation Society*.

La Réunion a élu M. Patrick van Klaveren (Monaco) comme Président, et Dr. Victor Karamushka (Ukraine) et M. Mohamed Adel Hentati (Tunisie) comme Vice-Présidents. Le Secrétaire Général de la Réunion était M. Douglas Hykle (Secrétariat PNUE/CMS).

La Réunion a établi un Comité de vérification des pouvoirs composé de la manière suivante:

Mme Marie-Christine van Klaveren (Présidente, Monaco)

H. E. Dr. Emmanuel Gounaris (Grèce)

Pr. Tullio Scovazzi (Italie)

M. Pamfil-Grigore Roman (Roumanie)

La Réunion a adopté par consensus l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente en langues anglaise, arabe, française et russe, figurant à l'annexe au présent Acte Final. La Réunion a accepté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement de la Principauté de Monaco de servir de Dépositaire à l'Accord. Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et le Gouvernement de la Principauté de Monaco ont entrepris conjointement d'examiner les possibilités d'assurer les fonctions de secrétariat intérimaire en attendant l'entrée en vigueur de l'Accord et l'établissement d'un secrétariat permanent, conformément au paragraphe 7 de l'Article III de l'Accord.

La Réunion a pris note des dispositions prévues à la Résolution 4.4, adoptée lors de la quatrième session de la Conférence des Parties à la CMS (Nairobi, 1994), laquelle, entre autres, stipule que les Parties signataires de certains accords conclus aux termes de la Convention devraient être invitées à regrouper les fonctions de secrétariat de ces accords au siège du Secrétariat de la Convention, et que les secrétariats des différents accords devraient être financés en totalité par leurs Parties respectives.

La Réunion a examiné favorablement la proposition de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée de mettre à disposition son groupe d'experts sur les mammifères marins pour assurer les fonctions de Comité scientifique comme prévu à l'Article VII de l'Accord, et a chargé le secrétariat intérimaire d'entamer les démarches nécessaires afin de concrétiser cette offre, sous réserve d'adoption formelle par la Réunion des Parties à sa première session.

La Réunion a recommandé au secrétariat intérimaire de prendre contact avec les organisations intergouvernementales pertinentes de la mer Noire et de la Méditerranée en vue de faciliter l'identification des Unités de coordination sous-régionales envisagées au titre de l'Article V de l'Accord.

La Réunion a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour avoir accueilli cette session de négociation, ainsi qu'au Gouvernement de la France qui a fourni une aide financière supplémentaire à la tenue de cette réunion.

Fait à Monaco le vingt-quatre novembre de l'année mille neuf cent quatre-vingt-seize, en un seul exemplaire en langues anglaise, arabe, française et russe, chaque version faisant également foi.

EN FOI DE QUOI les Représentants ci-après ont signé le présent Acte Final.